



Les groupes de parole sont animés par deux psychologues de l'UDAF. Les thèmes seront définis, pour les 2^{èmes} et 3^{èmes} groupes, grâce à un sondage en ligne (Google Forms) auquel vous serez invités à participer courant décembre 2021. Pour cela, merci de transmettre ou vérifier vos coordonnées mail auprès l'établissement de la personne accompagnée.

Julie Génadinos
(Animatrice de la vie associative)
Mail : j.genadinos@adapei-aria.com
Tel : 02 49 02 22 52
Portable : 06 21 93 37 66

Attention : L'inscription est possible tout au long de l'année et indispensable. Cela permet de maintenir les rencontres en assurant un minimum de participants mais aussi pour vous informer des changements possibles de dernière minute.

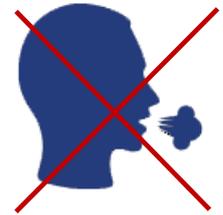
LIEU	ADRESSE	HORAIRE	DATE			THEMATIQUE du 1er groupe de parole
			1er groupe	2ème groupe	3ème groupe	
Salle des quatre vents - Chantonnay	4 rue Voltaire - 85110 Chantonnay	19h30 - 21h30	Mardi 09 novembre 2021	Jeudi 6 janvier 2022	Jeudi 12 mai 2022	Quel regard pose le monde extérieur sur ma famille ?
Centre d'habitat de Fontenay Haute Roche	37 rue Haute Roche - 85200 Fontenay-le-Comte	20h - 22h	Mardi 19 octobre 2021	Mardi 01 février 2022	Mardi 31 mai 2022	Comment se préserver avec l'obligation d'être fort face au handicap ?
Centre d'habitat de Montaigu La Maison du Lac	Rue Fromenteau - La Guyonnière 85600 Montaigu Vendée	20h - 22h	Mardi 26 octobre 2021	Mardi 22 février 2022	Mercredi 08 juin 2022	Comment se préserver avec l'obligation d'être fort face au handicap ?
UDAF salle Vendée (1 ^{er} groupe) – Pôle associatif salle 13 (2 ^{ème} et 3 ^{ème} groupe). La Roche-sur-Yon	UDAF : 119, boulevard des Etats-Unis. Pôle associatif : 71 bd Aristide Briand.	19h30 - 21h30	Jeudi 30 septembre 2021	Jeudi 20 janvier 2022	Jeudi 19 mai 2022	Jusqu'où mon proche porteur de handicap peut décider pour lui ?

INFORMATION PASS SANITAIRE : Le Pass sanitaire est obligatoire pour les visiteurs âgés de 18 ans ou plus afin d'accéder aux groupes de parole. Le Pass sanitaire peut-être un certificat de vaccination (deux doses + / jours) ; un test négatif de moins de 72h (PCR ou antigénique, les autos-tests ne sont pas autorisés) ; un certificat de rétablissement (PCR ou antigénique positif de moins de 6 mois).

**Afin de prévenir la diffusion du coronavirus (Covid-19) et de protéger les autres,
merci de respecter les consignes suivantes**

Si je présente des symptômes de maladie infectieuse même bénins
(fièvre, toux, diarrhée, mal de gorge, perte du goût ou l'odorat, ...),
ou dans les 15 jours précédents :

➔ **Je dois annuler ma participation auprès du service vie associative**



Respect des consignes

La participation se fait sur **inscription obligatoire** auprès du service "vie associative" (Julie Génadinos).

Respecter les modalités supplémentaires définies par la direction de l'établissement.

Respect des mesures barrières

1. Hygiène des mains dès l'entrée



2. Porter un masque

Type chirurgical, à défaut un masque barrières (tissu)

- à l'entrée dans la structure,
- durant la rencontre et les échanges avec les familles
- jusqu'à la sortie.

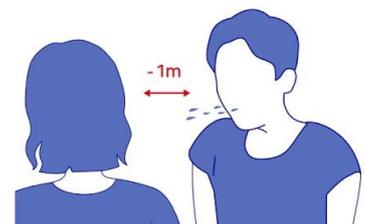


3. Respect des mesures de distanciation

Distance de sécurité **d'au minimum 1 mètre**

avec toute personne :

- les participants du groupe
- les professionnels de l'établissement
- les familles...



4. Hygiène des mains à la sortie

Après avoir jeté le masque (savon ou SHA)

